

Rapport sur le préavis municipal no 6/2026 relatif à une demande de crédit de 136'000.- pour le remplacement de la balayeuse de la voirie intercommunale

La commission composée de Quentin Frick (excusé), Christophe Kipfer et du rapporteur, s'est réunie le 14 septembre.

Nous remercions David Romero, municipal des finances, pour les renseignements fournis à cette occasion.

Bases de travail :

- Préavis municipal du 9 septembre 2026
- Comptes communaux 2025

Sur le fond, la commission souscrit à l'analyse de la municipalité qui prévoit le remplacement de la balayeuse actuelle par un véhicule neuf, aux dépens des autres variantes analysées.

Sur la forme, elle émet des réserves sur le choix de la solution technique retenue (Diesel). Bien qu'éprouvé, ce mode de propulsion s'avérera-t-il encore pertinent dans les années à venir ?

S'agissant d'un investissement prévu pour durer une vingtaine d'années, elle aurait apprécié un comparatif des coûts d'utilisation (absents du préavis) avec une solution électrique, même si un autre modèle devait être retenu. Certaines expériences passées ont démontré que le moins cher à l'achat n'était pas toujours le plus économique sur la durée.

Sur le financement, la commission comprend, que pour des raisons pratiques, Concise fasse la « banque » pour cet achat commun avec Corcelles.

Elle tient cependant à s'assurer que le Conseil Général de Corcelles valide également la demande de crédit qui lui sera proposée, avant la commande du véhicule.

Elle met au vote l'amendement suivant :

La décision du Conseil Communal de Concise n'entrera en vigueur qu'avec l'approbation de ce crédit par le Conseil Général de Corcelles.

Hormis la réserve évoquée plus haut et avec un vote positif sur l'amendement proposé, la commission vous recommande d'approuver ce préavis.

Pour la commission des finances :

Quentin Frick

Christophe Kipfer

Eloi Du Pasquier